Conditions générales d'Eneco Belgium SA (« Eneco ») pour un contrat de fourniture, d'utilisation et le cas échéant de restitution d'électricité et/ou de prélèvement/d'utilisation de gaz naturel et/ou de services associés en Belgique concernant les consommateurs, clients petits professionnels et VME's (version 01/03/2024)

- ICLE 1. Venntrons

 s le cadre du présent contrat, il y a lieu d'entendre par :

 Point de raccordement : le lieu physique où se trouve un raccordement au réseau de distribution.

 Consommateur : toute personne physique qui consomme et prélève de l'électricité, du gaz naturel et/ou des services associés à des fins autres que professionnelles.

 Contrat : le contrat de Foumiture, d'utilisation et le cas échéant de Restitution d'électricité et/ou de prélèvement et d'utilisation de
- c)
- d)
- fins autres que professionnelles.

 Contrat : le contrat de fourniture, d'utilisation et le cas échéant de Restitution d'électricité et/ou de prélèvement et d'utilisation de gaz naturel et/ou de services associés conclu entre vous et Eneco, qui se compose des documents mentionnés à l'article 2.1.

 Date de communication : la date d'envoi d'une communication ou la date figurant dans la communication pour l'échange de courrier par la poste, la date de la poste est majorée de trois jours ouvrables. En cas d'e-mail, il s'agit du jour de l'envoi de l'e-mail.

 Eneco/nous : Eneco Belgium SA ayant son siège social à 2800 Malines, Batteliessteeneye 455, ineregistrée dans la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0683.948.879 et pour numérou et étéléphone 010 23 97 96 et adresse e-mail welcome@eneco.be.

 Partage énergétique : les clients disposant d'un compteur numérique et du régime de comptage 3 (valeurs purch-inoriers) peuverin, si cela est prévu dans les conditions fixées par les réglementations régionales applicables (i) au sein d'une communauté energétique cu dans le même immeuble d'à appartements), partage l'électricité autoproduite avec un autre point d'accès dont ils sont les titulaires ; et (iii) par le biais de ventes de personne à personne, vendre l'électricité autoproduite avec un autre point d'accès dont ils sont les titulaires ; et (iii) par le biais de ventes de personne à personne, vendre l'électricité autoproduite directement à un autre client.

 Client/vous : tout Consommateur, Client Petit-Professionnel pour l'électricité : toute personne physique ou morale qui prélève et utilise de l'électricité, du gaz rout et de la passe services associés à Eneco.

 Client petit-professionnel pour le gaz naturel ou uniquement à des fins professionnelles, dont la consommation annuelle est inférieure à 100 MWh d'électricité pur l'ensemble de ses Points de raccordement ur réseau de transport et/ou de distribution ; fourniture : la fourniture par Eneco au Client d'électricité évou de qua naturel jusqu'au Point e)
- g)
- j) k)

- Les autres concepts sont définis dans la législation et la reglementation applicaures, incuminent les reglements exchanges. En contrait avec Eneco, vous acceptez aussi les présentes conditions générales.

 Article 2. Votre Contrait avec Eneco se compose de la convention relative à la fourniture, l'Utilisation et le cas échéant à la Restitution, des présentes conditions générales, complétées ou modifiées par des éventuelles conditions spécifiques, de la carte tarifaire et des éventuelles modifications conformement à l'article 6.

 2. En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent sur les conditions générales.

 2. Le Contrait exte conditions conformement à l'article 6.

 2. Le Contrait exte conditions conformement à l'article 6.

 2. Le Contrait est conclus ous la condition suspensive que nous l'acceptions après vérification de tout élément utile, notamment a que les conditions techniques pour vous forurin soient réunies;

 3. que les conditions techniques pour vous forurin soient réunies;

 4. Le Contrait est conclus ous la condition suspensive que nous l'acceptions après vérification de tout élément utile, notamment a que les conditions techniques pour vous forurin soient réunies;

 5. que les conditions techniques pour vous forurin soient réunies;

 6. que vous avez apuré vos précédentes dettes de gaz naturel et d'électricité éçou que vous constituiez une garantie et outre de l'autorise, que vous avez apuré vos précédentes dettes de gaz naturel et d'électricité éçou que vous constituiez une garantie en contrait de l'autorise, que vous avez apuré vos précédentes dettes de gaz naturel et d'électricité éçou que vous constituiez une garantie autorise de l'autorise, que vous avez apuré vos précédentes dettes de gaz naturel et d'électricité évoi que vous constituiez une garantie autorise de l'autorise, que vous avez apuré vos précédentes dettes de jou en debros des points de verd omiciliation;

 2. Si votre Contrat et conclu à distance (par ex. vui le les tien www.ence.obje ou en debros des points de verd om

- immédiatement nous en informer, nous et le gestionnaire de réseau. Dans le cas du Partage énergétique, nous ne prendrons compte que des données de mesure adaptées telles que fournies par le gestionnaire de réseau à Ende de réseau à Enviroure et le cas échéant la Restitution commencent au moment où nous sommes enregistrés comme fournisseur pour vous dans le registre d'accès du gestionnaire de réseau. Si la fourniture a commencé avant la signature du Contrat, celui-ci est censé avoir pris cours à la date de début de la date effective du debut de la livraison peut différer de la date souhaitée. Cette date est déterminée par les régles énoncées dans les réglements techniques. Pour plus d'informations, veuillez contacter cette date est déterminée par les régles énoncées dans les réglements techniques. Pour plus d'informations, veuillez contacter cincorrectes et/ou incomplètes fournies par le client ou un tiers ou en raison de l'intervention du gestionnaire de réseau (reparde aussi l'article 10 Déménagement). En cas de vente à distance ou de vente en dehors de l'entreprise, si vous étes Consommateur, nous commençons la livraison après la période de rétractation, sus si vous nous demandez explicitement de commencer plus tôt.

 3. Vous vez le droit de résilier votre Contrat à durée indéterminée ou foction de ce qui est stipulé dans votre Contrat.

 3. Vous vez le droit de résilier votre Contrat à durée indéterminée nous determinée, nous pour e-mail), Nous attrons expressément votre attention sur le fait que à compter de la demande, par écrit (par ex. par courrier ou par e-mail), Nous attrons expressément votre attention sur le fait que La fermeure du Point de raccordement ou la notification d'un changement de fournisseur via le gestionnaire de réseau sont considérées comme une résiliation du contrat par vous, pour ce Point de raccordement. Lors de la cessation du contrat, l'indemnité fixe et l'éventuelle indemnité de présvis (si la loi l'autorise) es sont imputées selon les dispositions de la carte tarifaire.

 3. Si votr

- Ele 4. Rétractation
 En tant que Consommateur, s'il s'agit d'un contrat de vente à distance ou de vente en dehors de l'entreprise, vous disposez d'un délai de 14 jours calendrier pour révoquer sans motif le Contrat, sans frais. Ce délai commence à la date de la réception de notre confirmation.
 Si vous renoncez au Contrat, vous devez nous adresser une déclaration dénuée d'ambiend d'amb
- 4.3

- 5.2 5.3
- 5.4
- avez avisés de la rêtractation du contrat.

 cle S. Composition du prix et produits

 Le Client est redevable du prix (composé notamment du prix de l'énergie, des tarifs réseau, des taxes et des prélèvements) fixé

 Le Client est redevable du prix (composé notamment du prix de l'énergie, des tarifs réseau, des taxes et des prélèvements) fixé

 Eneco refacturera tous les coûts facturés par le gestionnaire de réseau pour les services. Livraison, utilisation et re-livraison

 effectués à la demande du client, à l'initiative du gestionnaire de réseau ou à la suite d'une omission ou d'une

 para bans les cas autorisés par la réglementation applicable, Eneco facturera directement au Consommateur considéré comme

 défaillant les frais de placement du compteur à budget installé à sa nouvelle adresse lors des son déménagement.

 Des réductions promotionnelles sont accordées moyennant le respect des conditions promotionnelles. Des réductions

 En cas de Partage énergétique, le Client est redevable de l'indemnité nixée par Eneco sur la base da la carte tarfaire ou étable dans

 En cas de Partage énergétique, le Client est redevable de l'indemnité nixée par Eneco sur la base da la carte tarfaire ou étable dans

 sur le prix que le Client doit à Eneco pour l'électricité prélevée et consommée par le Client auprès d'Eneco.

 Les informations les plus récentes sur nos prix, produits et services sont disponibles sur notre site web,

 www.eneco.be/n/lelektricite/jas. Les comparteurs de prix des régulateurs se trouvent sur les sites web de la CREG (CREG

 scan), de la VREG (V-test), de CWaPe (CompacWaPe) et de Brugel (Brusim). 5.5
- 5.6

- www.eeco.be/hi/eiekrritciter-gas . Les Compareturs de prix des régulateurs se trouvent sur les sites web de la CKEG (CKEG CAR), de la VREG (VEES) de CMaler (CompacWaPe) et de Brugel (Brusul).

 Icle 6. Modification des prix et des conditions

 Nous pouvons modifier les conditions du Contrat de durée déterminée ou indéterminée, le prix fixe de l'énergie ou la formule d'indexation de votre prix variable de l'énergie si es modifications n'ont pas pour effet de vous mettre dans une situation moins avantageuse qu'avant et ai nous vous communiquons cette information au préable, via courrier, email ou est viven.

 Nous pouvor qu'avant et ai nous vous communiquons cette information au préable, via courrier, email ou est viven.

 Nous pouver erfuser ces changements en renonçant au Contrat selon la procédure décrite à l'article en viqueur des modifications, vous pouver erfuser ces changements en renonçant au Contrat selon la procédure décrite à l'article, as ses aucun frais ni dédommagement d'aucune sorte.

 Si un contrat de durée déterminée est renouvelé après la date de fin avec adaptation des conditions ou du prix de l'énergie en votre défaveur, nous vous en informerons par écrit au moins deux mois avant la date de fin par courrier ou e-mail. Vous pouvez et des cours de l'énergie en votre défaveur, nous vous en informerons par écrit au moins deux mois avant la date de fin par courrier ou e-mail. Vous pouvez en vous en l'avez pas changet de fournisseur, nous vous fournirons au tarif et aux conditions du produit équivalent le moins cher de notre offre actuelle (il s'agit du produit dont les caractéristiques (prix fixe/variable, électricité verte, durée, services inclus dans le contrat n'avez pas changet de fournisseur, nous vous fournirons au tarif et aux conditions du produit équivalent le moins cher de notre offre actuelle (il s'agit du produit dont les caractéristiques (prix fixe/variable, électricité verte, durée, services inclus dans le contrat n'avez pas change de fournisseur, nous vous dans le contrat en ligne, etc.)
- 6.4 6.5

- 7.4
- Dans ces cas, nous adapterons le prix de l'énergie ou le paramètre diquéexation du prix variable de l'énergie selon un paramètre dequivalent et nous vous communiquerons cette modification au plus tôt.

 cle 7. Gestionnaire de réseau, comptage, livraison et facturation et comptage de la consommation. En lant que client, vous concluez un contract de fourniture avec nous. L'exploitation du réseau et la continuité de la fourniture relèvent de la responsabilité du gestionnaire de réseau. Le gestionnaire de réseau est responsable de la régulation de la qualité de l'enlèvement, de la fourniture d'électricité et/ou de gar anteure, de l'équipement de comptage, des longostions techniques relatives au raccordement des installations ainsi que de la mise en service et de l'arrêt des compteurs. Si voter fourniture d'électricité et/ou de gar anteure les restreinte ou interrompue par le gestionnaire de réseau, la fourniture sera automatiquement suspendue. Cette restriction et/ou suspension n'est pas couverte par la responsabilité d'Eneco.

 In consideration de la cons
- 7.6
- 7.7
- 7.8
- te base.

 vous pensez que votre compteur ne fonctionne pas correctement, prenez contact avec votre gestionnaire de réseau pour lui
 naler ce problème.

 t le client qu'Eneco peuvent, en cas de doute sur l'exactitude de la mesure, faire examiner l'installation de comptage. Cet
 men est effectué aux frais du demandeur.

- Article 8. Tarif social
 8.1 Suite à une mesure sociale du gouvernement, la Fourniture ou les conditions de Fourniture peuvent être temporairement suspendues ou modifiées par Eneco.
 8.2 Si vous êtes approvisionné par Eneco au tarif social, nous vous facturerons ce Point de raccordement au tarif social. Le demier tarif de prélèvement commercial auquel nous vous avons approvisionné n'est plus d'application. Dès que vous n'avez plus droit au tarif social ou que vous y renoncez, nous continuerons à vous fournir le produit équivalent le moins cher de notre gamme dont les caractéristiques se rapprochent le plus du tarif social.

Si Eneco cesse de vous fournir à la suite d'une mesure sociale, par exemple, mais sans s'y limiter, en cas de reprise, fournisseur social, votre Contrat sera réputé résillé. Si la mesure gouvernementale prend fin, nous pouvons accepter de forurir à nouveau le produit équivalent le moins cher de notre gamme, dont les caractéristiques se rapprochent le plus de dernier produit avec Eneco, au tarif applicable à la carte au moment de la reprise de la Fourniture.

- dernier produit avec treco, au tern approache a succession.

 Article 9. Paismant

 9.1 Tout palement est effectué par virement ou domiciliation.

 9.2 Tout palement est effectué par virement ou domiciliation.

 9.2 Tout palement est effectué par virement ou domiciliation.

 9.3 Tout palement est effectué par virement ou domiciliation, nous présentons l'ordre de palement à l'organisme financier seulement à la date d'échéance. Dans le cas d'une domiciliation, nous présentons l'ordre de palement à l'organisme financier seulement à la date d'échéance. Dans le cas d'une domiciliation, nous présentons l'ordre de palement à l'organisme financier seulement à la date d'échéance de la facture.

 9.3 Si, après compensation des créances et/ou des factures impayées, il vous reste un solde, nous vous palemos dans les quinze jours calendrier si nous connaissons votre numéro de compent. En cas de remboursement tardif ou de facturation erronée par Eneco, et pour autant que vous ne soyez pas couvert par une autre procédure d'indemnisation, vous pouvez nous demander de vous (re) payer les montants. Le mode de palement ets réglé à l'article 13 (facturation erronée ou remboursement tardif par facco). Les indemnités visées au présent article sont majorées éventuellement de l'indemnité régionale ou, à défaut, d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal et c. à partir de la date à laquelle le remboursement était du d'intérêt légal et c. à partir de la date à laquelle le remboursement était du l'avez refusé ou parce que vote compte n'est pas suffisamment approvisionné, vous serez redevable d'intérêts, de frais et de dommages-intérêts.

 9.4 In Si vous êtes un consommateur, nous vous enverrons un rappel pour payer le montant qui nous est dû à la suite d'un control.
- - ages-intérêts. Si vous êtes un consommateur, nous vous enverrons un rappel pour payer le montant qui nous est dû à la suite d'un contrat que vous avez conclu avec nous le 1er septembre 2023 ou après cette date, nous vous enverrons un rappel pour payer le montant dû dans un délai de 14 jours cailendiaries. Le délai de 14 jours cailendis commence à courir le troisième jour ouvrable après la date d'envoi en cas de rappel par la poste et le premier jour civil après l'envoi en cas de rappel par courrier électronique. Si vous ne payez pas dans ce délai, vous serez redevable d'intérêts à partir du 15ème jour candraire. Ces intérêts sont calculés sur la base du taux d'intérêt légal. Nous pouvons alors également vous demander une indemnité firafilatire énaile à:
 - après. Ia date d'envoil en cas de rappel par la poste et le premier jour civil après l'envoil en cas de rappel par courrier électronique. Si vous ne payez pas dans ce délai, vous serez redevable d'intérêt à partir du 15eu calendrier. Ces intérêts sont calculés sur la base du taux d'intérêt légal. Nous pouvons alors également vous demander une indemnité forfaitaire égale à 19 si le soile dû est inférieur ou égal à 150 EUR; a 19 12 EUR; a 19 12 EUR si le soile dû est inférieur ou égal à 150 EUR; a 19 12 EUR; a 19 12 EUR si le soile dû est compris entre 150,01 et 500 EUR si le soile dû est compris entre 150,01 et 500 EUR si le soile dû est compris entre 150,01 et 500 EUR si le soile dû est compris entre 150,01 et 500 EUR. Si le soile dû est supérieur à 500 EUR. En ce qui concerne un Point de raccordement en Flandre, nous ne vous facturerons pas de frais de rappel pour le premier rappel, avec un maximum par année civile pour les premiers rappels en cas de non-paiement de trois échéances. Pour dans la région de Bruxelles-Capitale, nous facturons jusqu'à 7,5 EUR pour chaque rappel. Si le paiement n'est cujours pas effectué dans son intégralité après le permier rappel, nous pouvons vous déclarer à nouveau en déraut, ce pour quoi nous pouvons vous facturer jusqu'à 20 EUR en Flandre (mise en demeure cf. article XIX.7 §1 WER) et jusqu'à 15 EUR en Wallonie et dans la Région de Euruelles-Capitale, si nous demandons le paiement de l'indemnité forfaitaire de l'envelu par le présent article, ces frais sont inclus dans l'indemnité en Flandre. Si votre point de raccordement est situé en Région vailonne ou et ertaird. Enco ne vous facturer que les Frais de recouvement à concurrence de 55 euros par an et par énergie.

- 9.9
- 9.10

- Article 10. Déménagement 10.1 En cas de déménagement, votre Contrat se poursuit à la nouvelle adresse sauf si, en tant que Consommateur, vous demandez à
- Article 10. Béménagement
 10.1 En cas de déménagement, votre Contrat se poursuit à la nouvelle adresse sauf si, en tant que Consommateur, vous demandez à l'arrêter.
 10.2 Vous devez nous communiquer votre date de déménagement. Communiquez-nous vos index et la date de déménagement à la date de votre déménagement ou au plus tard 10 jours (Clients Petits- Professionnels pour l'électricité et/ou le gaz naturel) ou 30 jours (Consommateur) après la date de déménagement. Dans ce cas, la facturation à l'ancienne sese s'arrête à la date de déménagement, telle que confirmée par le gestionnaire de réseau. Si vous ne nous prévenez pas, ou pas à temps, les obligations 10.3 Pouc contracteur d'opinique de l'entre le la confirmée par le gestionnaire de réseau. Si vous ne nous prévenez pas, ou pas à temps, les obligations 10.3 Pouc contracteur de produce et de demende les des lements de l'archergie (eneco.be/fr/document de reprise des energies ou sur demande). Ce document doit être signé par toutes les parties impliquées. Dans ce cas, les index sont supposes ne pas être contestés par les parties. Inspace d'un document de reprise de l'énergie complété et communiqué, Eneco facturera la période entre la date de déménagement et la date de déménagement et la date de début de livraison à Eneco chois en u tarif le moins cher à la date du déménagement si la date de déménagement et at aftérieur de plus de 30 jours à la date de début de livraison à Eneco choise. A partir de la date choise pour le début de la livraison à Eneco, le produit chois et la carte tartifiare associée s'appliqueront.

 10.4 Afin d'assurer la continuité de la fourniture, vous devez nous communiquer les coordonnées du nouvel occupant pour l'adresse que vous quittez. A défaux, communiquez-nous les coordonnées du propriétaire.

- vous quittez. A defaut, communiquez- nous les coordonnées du propriétaire.

 Article 11. Interruption de fourniture

 11.1 Nous pouvons arrêter ou suspendre la fourniture et/ou Restitution avant son terme avec effet immédiat, sans intervention judiciaire in indemnités et en tenant compte de l'application des mesures de protection visées aux articles 9.9 et 9.10:
 a) en cas de non-respect d'un ou plusieurs des articles du Contrat, notamment vos obligations en matière de paiement;
 b) en cas de fraude;
 c) et l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre l'et-Professionnel pour l'électricité ét/ou le gaz naturel ous nous serse redevable de plein droit d'une indemnité d'es Client Petit-Professionnel pour l'electricite ét/ou le gaz naturel vous nous serse redevable de plein droit d'une indemnité d'es Client Petit-Professionnel pour l'electricite ét/ou le gaz naturel vous nous serse redevable de plein droit d'une indemnité d'es Client Petit-Professionnel pour l'electricite ét/ou le gaz naturel, vous nous serse redevable de plein droit d'une indemnité d'entre l'entre l'en

- b) d'arrêt ou d'interruption et al distribution par le gesuominaire de reseau.

 c) d'ordre en ce sens d'une autorité.

 Article 12. Responsabilité d'vile

 12.1 En cas de dommage, toute réclamation doit nous être adressée, sous peine de déchéance, par écrit dans les 30 jours suivant le sinistre ou suivant la date à laquelle le sinistre a pu être raisonnablement constaté.

 12.2 Nous ne sommes pas responsables des matières relevant réglementairement de la responsabilité de votre gestionnaire de réseau teles dommages, veuillez vous adresser au gestionnaire de réseau. Sauf convention contraire, nous ne sommes pas responsables de votre installation électrique ou de votre boint de raccordement.

 12.3 Sauf stipulation contraire dans le présent Contrat et tout en tenant compte d'un éventuel régime régional d'indemnisation en matière d'énergie, nous pouvons être tenus pour responsables tout au plus des dommages corporels et matériels directs dus :

 10.3 Sauf stipulation contraire dans le présent Contrat et tout en tenant compte d'un éventuel régime régional d'indemnisation en matière d'énergie, nous pouvons être tenus pour responsables tout au plus des dommages corporels et matériels directs dus :

 10.3 un acte ou une omission de notre part ou d'une personne dont nous sommes responsables en cas de décès ou de lésions corporelles.

 12.4 une indemnisation pour ces dommages cert que mentionnée à l'article 1.2-3 est limitée aux mantants que nous avoire put factuer et cas de mort ou dommages corporels causés au client résultant d'un acte ou d'une omission de notre part.

 12.5 Toute indemnisation pet de dommage de des dommages des des les insistre a es lieu. Cette limitation n'est pas applicable en cas de mort ou dommages corporels causés au client résultant d'un acte ou d'une omission de notre part.

 12.5 Toute indemnisation de dommage immatériel, tels les dommages des projections, la petre de bénéfices, de production ou de revenus est expressément exclue.

 12.6 La responsabilité d'Encronée ou rembouvement tatal indécelable.

- est exclue si eneco demontre que le manquement etait indecelable.

 Article 13. Facturation erronée ou remboursement tardif par Eneco/ non-respect par Eneco

 13.1 En cas de manquement grave de notre part, vous pouvez résilier le contrat de fourniture par client, à des intérêts moratoires

 13.2 Sauf si la réglementation régionale prévoit une autre indemnisation, vous avez droit, en tant que client, à des intérêts moratoires
 au taux légal en raison d'une facturation erronée de notre part ou d'un remboursement tardif de notre part. Ces intérêts
 au taux légal en raison d'une facturation erronée de notre part ou d'un remboursement tardif de notre part. Ces intérêts
 erreur de notre part, à compter de la date de votre protestation écrite.

 13. Pour un Point de Raccordement en Flandre, Eneco ne vous doit pas de frais de rappel pour le premier rappel. Pour chaque rappel
 supplémentaire, Eneco vous doit au maximum 7,5 euros par rappel. Si, même aprés le premier rappel. Four chaque rappel
 capitale, Eneco vous doit au maximum 7,5 euros par rappel. Si, même aprés le premier rappel. Enco en vous rembourse pas
 (intégralement), vous pouvez à nouveau déclarer Eneco en défaut, ce pour quoi vous pouvez facturer à Eneco Jusqu'à 20 EUR
 forfaltaire en vertu de cet article, en Flandre, ces frais sont inclus dans l'indémnité. En Wallonie et dans la Région de BruxellesCapitale, ces frais s'ajoutent à l'indemnité, mais le total des frais est limité à 55 EUR par an et par énergie, en plus du solde du et des intérêts de retard.

Article 14. Respect de la vie privée
En signant le présent Contrat, vous déclarez avoir lu la politique de vie privée et l'accepter, et autoriser le traitement de vos données personnelles conformément à la politique de vie privée d'Eneco. La version la plus récente de la politique de vie privée d'Eneco est consultable sur eneco.be/fr/declaration-de-confidentialite.

Cel 15. Force majeure

Eneco décline toute responsabilité si, à cause d'un cas de force majeure, Eneco ne respecte pas, ou de manière tardive, ses obligations découlant du présent Contrat. On entend notamment par force majeure : tout événement que ni vous ni nous obligations découlant du présent Contrat. On entend notamment par force majeure : tout événement que ni vous ni nous transmission et de la distribution, panne ou non-fonctionnement des systèmes des gestionnaires de réseau, faute dans le chef du gestionnaire de réseau, criconstances climatiques exceptionnelles, grève, etc. Lorsque le cas de formajeure perdure au moins un mois, les parties peuvent mettre fin à tout ou partie du Contrat moyennant accord écrit, sans aucun recours en décommagement possible.

- Article 16. Droit applicable tribunal compétent nullités changement de circonstances
 16.1 Votre Contrat est soumis au droit belge. Les éventuelles contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de votre Contrat pourront être portées, au choix de la partie demanderesse, devant le juge du domicile du défendeur ou devant le juge du lieu dans lequel les obligations en litige ont été, ou doivent être exécutées. Pour les Clients Petits-Professionnels, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Malines ou d'Anvers sont compétents pour prendre connaissance des litiges concernant votre Contrat.
- ontrat. ous avons le droit de céder tout ou partie de votre Contrat sans votre accord à condition que cette cession ne soit pas susceptible engendrer une détérioration des conditions (notamment des garanties) pour vous. Vous n'avez en aucun cas le droit de céder tre Contrat
- 16.3 La nullité d'une clause du Contrat n'implique pas la nullité de l'entièreté du Contrat. 16.4 Les Parties excluent l'application de l'article 5.74 du Code civil (« Changement de circonstances »).

16.4 Les Parties excluent l'application de l'article 5.74 du Code civil (« Changement de circonstances »).

Article 17. Communication et plaintes
17.1 Pour toute communication, question ou toute réclamation, vous pouvez vous adresser au Service clientèle d'Eneco. Nous tâcherons de vous répondre au plus vite.

par courrier : Eneco Belgium SA, Battelsesteenweg 4551, 2800 Malines
par teléphone common sa, Battelsesteenweg 4551, 2800 Malines
par teléphone common se l'acceptance de la communication de la co

- ettes responsable du respect de la législation et de la réglementation applicables, comme l'administration légale et l'obligation de conservation.

 17.3 Vous êtes responsable de la validité et de la communication correcte de l'adresse e-mail transmise. Vous vus engagez à régulièrement lire votre messagerie et à veiller à ce que votre messagerie soit en mesure de recevoir des e-mails d'Eneco. Vous informez immédiatement Eneco de tout changement au niveau de votre adresse e-mail. Une communication rarroire de votre adresses e-mail modifiée ne peut être invoquée pour justifier un non-paiement (ponctuel) en tant que client.

 Si Eneco constate que les e-mails ne sont pas en mesure de vous parvenir, Eneco peut prendre la décision unilatérale de passer à Vous n'avez pas trouvé de solution commune avec nous ? Vous pouvez alors toujours vous adresser au Service de médiation de l'énergie. Sachez cependant qu'il ne pourra intervenir que si vous avez d'abord tenté de trouver une solution avec nous. Vous trouverez de plus amples informations sur www.mediateurenergie.be/fr.

 17.4 Si votre Contrat avec Eneco a été conclu en liigne, vous pouvez faire appel à la plateforme ODR pour le règlement en ligne de votre litige (ec.europa.eu/consumers/odr/).